



Tournoi des pongistes en herbe *Règlement 2022/2023*

Article 1 : Inscriptions

La compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses des catégories poussins et benjamins, licenciés compétitions ou loisirs sont acceptés.

Article 2 : Formules

Deux formules sont proposées :

- Formule 1 : un entraînement dirigé sur le lieu de la compétition, de 10h30 à 12h00 encadré par des entraîneurs du département et une compétition de 13h30 et 16h30
- Formule 2 : uniquement la compétition de 13h30 à 16h30

Article 3 : Déroulement de la compétition

Les parties se déroulent au meilleur des deux manches en 11 points.

Les joueurs sont répartis dans des poules de 3, 4 ou 6 joueurs avant d'être replacés dans un tableau final.

Article 4 : Récompenses

Tous les joueurs participants à la compétition se verront remettre une médaille ainsi qu'un goûter offert par l'organisateur de la compétition.

Article 5 : Classement général

En fonction de son nombre de participants à chaque tour, le club marquera des points pour le classement général. Le club vainqueur du classement général sera récompensé en fin de saison.

Pour participer au classement général, le club doit avoir présenté des joueurs aux 4 tours de la compétition.

Article 6 : Sanctions

En cas de mauvais comportement d'un participant et/ou non-respect du matériel, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant.

